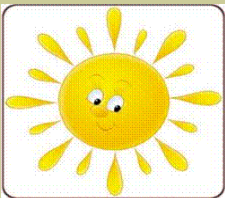


MAIRIE
LE VILLAGE
30440 - ST ROMAN
DE CODIÈRES

TÉL ET FAX :
04 67 81 30 50

Le 24 mai 2012
Le député sortant
William Dumas sera
présent en mairie de St
Roman à 16h
Et le même jour,
une réunion publique se
tiendra à Sumène à
18h30 au Diguedan



Dans ce numéro :



Le mot du maire

Conseil municipal
du 13 mars 2012

Conseil municipal
du 13 avril 2012

Informations diver-
ses

Espace culturel :

On nous signale
l'arrivée d'un nouveau
stock de DVD, à vos
lecteurs !



Bulletin Communal

Année 2012

Date de parution MAI



Le mot du Maire

C'est la dernière fois que je m'adresse à vous en tête de votre bulletin communal. En effet, mes fonctions de Maire s'interrompent, à mon initiative, à la fin de ce mois. Pour que vous compreniez bien le contexte et les raisons de ce passage de relais, il me semble que la meilleure façon est de vous communiquer le contenu de la lettre que j'ai écrite, il y a quelques jours, à mes collègues élus conseillers municipaux.

« Comme chacun de vous, j'ai été élu, il y a quatre ans, et pour six ans, conseiller municipal de notre commune. Comme chacun de vous, évidemment, j'assumerai ce mandat jusqu'au bout. Il y a quatre ans, vous m'avez désigné comme Maire, et ce mandat là, j'ai décidé aujourd'hui d'y mettre fin. Cette décision appelle des explications que je me fais un devoir de vous présenter ci-après.

- ◆ *Éliminons tout d'abord les fausses raisons qui pourraient m'être attribuées :*
- ◆ *Je ne suis ni malade, ni fatigué, ni désagréablement surpris par un soudain vieillissement.*

La commune se porte plutôt bien, dans tous les domaines.

- *Ce que nous avons réalisé ensemble, depuis quatre ans, est certes (comme toujours), en deçà de ce que nous aurions souhaité, mais pour le moins honorable.*

Outre la gestion des affaires courantes, nous avons deux grands projets à court moyen terme particulièrement exaltants : L'éco hameau d'artisans et la filière bois énergie.

Le mot du maire (suite....)

- « L'ambiance », tant au sein du conseil municipal que d'une manière générale dans la commune, est bonne. C'est-à-dire que nous savons gérer nos inévitables (souhaitables en vérité) différences et altérités dans le respect des personnes et avec un accord substantiel sur ce que doit rester le bien commun.
- Ma décision ne doit donc pas être interprétée comme la sanction d'un échec ou d'une difficulté quelconque, mais comme le fruit d'une réflexion libre et positive, assise sur les deux « intimes convictions » suivantes qui sont les miennes aujourd'hui ;
- Je crois avoir épuisé, à l'issue de ces quatre années, l'essentiel de ce que pouvait être mon apport personnel spécifique et novateur, en tant que maire, à la commune, aussi bien en terme de contenus de mon action qu'en matière de style de mon animation. Or, à mon sens, le maire d'une petite commune comme la nôtre ne doit pas se cantonner dans la routine ou dans la simple gestion, même éclairée, des affaires courantes...mais doit être et demeurer un infatigable « porteur , catalyseur de nouveau ».
- Je pense fermement que dans les très petites communes, la gestion peut, et doit parce qu'elle peut, se jouer sur le registre des formes de la démocratie directe, en privilégiant le collectif, et en évitant la « surexposition » de la fonction de maire. Pour ma part, j'ai tenté, et je crois réussi, durant quatre ans, d'agir de façon transparente et d'éviter de me mettre anormalement en avant, de me rendre faussement « indispensable ». C'est tous ensemble, de manière collective, en conseil, que nous avons mûri puis décidé les quelques actions significatives que nous avons menées ces quatre dernières années. Ainsi, c'est sans difficulté et dans l'ordre que je puis transmettre aujourd'hui aux talents de l'un ou l'une d'entre vous l'exercice de la fonction d'animation qui est la mienne.

Je convoquerai un conseil municipal pour la fin mai, qui aura pour ordre du jour, la nomination d'un (une) nouveau maire et des adjoints. Pour ma part je continuerai évidemment à exercer avec bonheur à vos côtés la modeste et noble tâche de conseiller municipal, et je continuerai, non moins évidemment, à m'impliquer directement jusqu'à leur terme sur les deux principaux chantiers en cours que j'ai initié ; l'extension de la bergerie et l'éco hameau d'artisans. »

Vive La vie qui continue....., épatante....., à Saint Roman de Codières.....grâce à vous tous.....,et à votre équipe municipale, au sein de laquelle je continuerai à m'investir.



La population de St Roman est cordialement invitée à la

Réunion publique sur l'éco hameau le samedi 26 mai 2012

à 10 heures En mairie

Compte rendu du conseil municipal du 13 mars 2012

Le 13 mars 2012 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de St Roman de Codières, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe Pibarot, Maire.

Etaient présents : Sylvie Fenétrier, Adrienne Lautric, Nicole Caillat, Nathalie Sordoillet, Luc Villaret, Claude Torregrosa, Michel Tasset, Roland Salery, Jean Aigoïn de Montredon, Benôit Boubals

Demande de Permis de construire :

Le maire informe le conseil municipal d'une demande de permis de construire déposée par Mme Médina Ortega pour la construction d'un atelier professionnel en bois situé dans la vallée de Recodier. Le maire précise que ce permis est conditionné par une délibération favorable motivée du conseil municipal. Par conséquent, le conseil municipal :

- rappelle que notre commune, si elle ne veut pas se transformer en commune dortoir (résidences secondaires et retraités...), doit encourager l'installation d'entreprises agricoles et artisanales, dans la mesure où elles ne nuisent pas à la qualité exceptionnelle de son patrimoine paysager et bâti.
- Rappelle que son action, au cours des quatre dernières années a permis la création de deux entreprises agricoles (maraîchage, élevage ovin) et qu'est en cours de création un éco hameau qui permettra l'implantation de quatre entreprises artisanales.
- Affirme bien connaître madame Médina Ortega, habitante de la commune depuis 6 années et qui exerce, dans des conditions matérielles précaires, a son domicile, depuis 3 années, une activité reconnue (21300 euros de chiffre d'affaires prévu en 2012, confer document joint à la demande de permis) de plasticienne ,activité présentant une empreinte écologique quasiment nulle. Le développement de celle-ci rend indispensable la construction d'un atelier qui permettra la consolidation de l'emploi de madame Medina et la création d'un nouvel emploi.
- Affirme que le projet de création de cet atelier, bâti en bois et de taille limitée, ne nuira en rien à la qualité du paysage dans lequel il s'inscrira.
- Affirme que cette construction n'entraînera aucun surcroît de dépense publique.

Dans ce contexte et pour ces raisons, le conseil municipal considère qu'il est de l'intérêt de la commune que madame Médina Ortéga puisse mettre en œuvre son projet et que sa demande de permis de construire soit acceptée par les services de l'État, conformément aux dispositions prévues à l'article L 111-1-2, alinea4, du code de l'urbanisme en vigueur.

Voté 11 voix pour



Ils sont arrivés ces bébés tant attendus :
Le 8 mars 2012, Maïl Paolo RUIZ ROMERO
Le 6 avril 2012 Timoté FOURCADE
félicitations aux heureux parents

ECO HAMEAU



Le projet de création d'un éco hameau sur des terrains appartenant à la commune dans le secteur de Ferrier avance. Trois équipes candidates se sont intéressées à ce projet au cours des derniers mois. Deux se sont retirées et il ne reste plus aujourd'hui en lice qu'un groupe de cinq personnes, dont quatre artisans, sérieux et motivés. Le samedi 10 mars, 6 élus ont rencontré, lors d'une réunion de travail, quatre de ces porteurs de projet. Le dispositif envisagé est des plus simple ; la commune, prenant le rôle d'aménageur, viabiliserait (accès routier, acheminement des réseaux humides et secs) cinq ou six parcelles (sur un hectare au maximum), qu'elle vendrait aux personnes pressenties. L'opération serait exemplaire sur le plan écologique dans la mesure où les maisons et ateliers seraient construits avec une empreinte écologique minimale (bâtiments passifs). Le caractère de hameau résulterait, outre de la relative proximité des habitations, du fait que les attributaires des lots s'associeraient pour acquérir un lot commun.

Bien des questions sont encore à régler pour établir la faisabilité de ce projet qui, d'ores et déjà, a retenu toute l'attention et l'appui du Conseil Général et des services concernés de l'État. Ce projet, qui devrait être totalement indolore pour les finances municipales, devrait pouvoir être présenté au conseil au troisième ou quatrième trimestre de cette année, pour décision. En tout état de cause, avant la décision du conseil, une réunion publique d'information sera organisée pour présenter cet important projet.

ONF (office national des forêts)

Luc Villaret lit un courrier de l'Office National des Forêts demandant le soutien des collectivités territoriales suite aux restrictions budgétaires programmées par l'Etat, le maire demande au conseil d'adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de St Roman de Codières demande à l'Etat de suspendre les suppressions d'emplois à l'ONF et exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt. Le conseil municipal apporte son soutien à la démarche des personnels de l'office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

Voté 11 voix pour

DIVERS

M. Tasset informe le conseil qu'un projet de yourtes saisonnières pouvant servir de gîtes est envisagé sur Camplo. Ce projet n'étant pas clairement établi, le conseil attend des précisions pour formuler un avis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2012

Le 13 avril 2012 à 20 Heures 30 le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Pibarot Philippe, Maire.

Etaient présents : Villaret Luc, Aigoïn de Montredon Jean, Caillat Nicole, Sallery Roland, Tasset Michel, Boubals Benoit, Torregrossa Claude, Sordoillet Nathalie,

Absentes excusées : Lautric Adrienne qui donne procuration à Philippe Pibarot
Sylvie Fenétrier

Vote du compte administratif commune 2011

M. le Maire ne participe pas au vote

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	104 397,76	Dépenses	250 139.32
Recettes	317 139,27	Recettes	208 695.58
Excédent	212 741.51	Déficit	41 443.74
Voté 9 voix pour			

Figurent en section de fonctionnement les dépenses de la communes considérées comme courantes, salaires, edf, téléphone, timbres, participation aux syndicats, achats de petit matériel, de fournitures administratives, les aides aux voyages, aux associations, au CCAS, les indemnités des élus, du percepteur, les remboursements d'emprunts, les impôts, les cotisations sociales, les assurances, le carburant etc.....

Les recettes en section de fonctionnement sont constituées des subventions d'état, de la part des impôts qui revient à la commune, etc...

VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2011

Le compte de gestion est réalisé par le percepteur parallèlement à la comptabilité effectuée par la commune, donc les chiffres sont les mêmes que précédemment. Par contre le maire est invité à participer à ce vote, ce qui nous donne 10 voix pour

Dans les dépenses d'investissement figurent les gros travaux effectués par la commune pour lesquels celle ci peut récupérer la TVA, contrairement aux dépenses de fonctionnement où la TVA n'est pas récupérable.

Dans les recettes de fonctionnement on trouve les subventions obtenues pour des projets spécifiques, le FCTVA, etc...

COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2011

M. le Maire ne participe pas au vote

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Dépenses	15 570.54	Dépenses	37 989.27
Recettes	12 787.46	Recettes	43 573.50
Déficit	2 783.08	Excédent	5 584.23

Voté 8 voix pour 1 abstention

VOTE DU COMPTE DE GESTION EAU 2011

Le compte de gestion est réalisé par le percepteur parallèlement à la comptabilité effectuée par la commune, donc les chiffres sont les mêmes que précédemment. Par contre le maire est invité à participer à ce vote, ce qui nous donne 9 voix pour, 1 abstention

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2011

M. le Maire ne participe pas au vote

Section de fonctionnement

Dépenses	1318.69
Recettes	2910.63
Excédent	1591.94

Voté 9 voix pour

Le compte de gestion du CCAS reprenant les mêmes montants que le compte administratif est ensuite voté, par 10 voix pour .

C'est depuis le compte du CCAS que les aides financières aux personnes de la commune sont prélevées. Pour l'année 2011, il a donc été donné 1318€ de secours exceptionnels

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2012

Le conseil municipal décide chaque année, lors du budget primitif des orientations budgétaires qu'il envisage pour l'année à venir. A cet effet la commission des finances travaille en amont pour préparer ce budget, sur les propositions du maire.

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses et Recettes	228 629 €	Dépenses et Recettes	359 468 €

Voté 10 voix pour

BUDGET PRIMITIF EAU 2012**Section d'exploitation**

Dépenses et Recettes 20 689 €

Section d'investissementDépenses 16 850 €
Recettes 21 289 €

Voté 9 voix pour 1 abstention

BUDGET PRIMITIF CCAS 2012**Section de fonctionnement**Dépenses 1 000 €
Recettes 1 591 €

Voté 10 voix pour

*L'intégralité des comptes est consultable sur demande en mairie.***VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES pour 2012**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le taux des taxes pour 2012

Taxe d'habitation 5.56%
Taxe foncier bâti 8.37%
Taxe foncier non bâti 52.41%

Voté 10 voix pour

Tous les comptes sont adoptés à l'unanimité sauf le budget de l'eau : 1 abstention : M Tasset qui soulève le problème de l'assainissement communal (village) dont une maison ne paie pas la redevance. étant alimentée par une source privée et reliée au tout à l'égout de la mairie..

Après discussion, il s'avère que la question est en cours de régularisation .

Michel Tasset signale que dans toutes les communes, le prix de l'assainissement (collectif public donc) est sensiblement le même prix au m3 que celui de l'eau. Une facture du Vigan indique même un prix double que celui de l'eau (0,61 à 1,15 €).

Le taux des trois taxes locales (habitation, foncier bâti et non bâti) ne changent pas. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'augmentation car les valeurs locatives sur lesquelles sont basés ces taux sont réactualisées tous les ans par l'état, de plus le département, la région, la communauté de communes fixent eux aussi leurs taux.

Commentaires du maire sur la situation financière de la commune

Les chiffres précédents, dans leur interprétation administrative ne permettent pas de se faire une idée de la situation financière réelle de la commune. Les comptes détaillés sont consultables en mairie, et on en trouvera ci-après une synthèse « lisible ».

FONCTIONNEMENT

	Réalisé 2010	Prévisions 2011	Réalisé 2011	Prévisions 2012
Total des dépenses	102 825,86	101 500	99 753,56	99 200
Total des recettes	136 786,78	139 575	186 012,92	128 394
Excédent de fonctionnement	33 964,92	38 075	86 259,36	29 194

INVESTISSEMENT

	Réalisé 2010	Prévisions 2011	Réalisé 2011	Prévisions 2012
Dépenses	326 583,13	167 200	88 002,27	184 700
Recettes	159 483,02	119 114	85 633,95	98 313

FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement de la commune, stabilisées depuis 4 ou 5 ans autour de 100 000 €, sont raisonnables, maîtrisées, et devraient le rester en 2012 et dans les années qui viennent. Les seules mauvaises surprises qui pourraient advenir seraient les dépenses exceptionnelles liées à la voirie en cas d'évènements climatiques. Et encore, il y aurait sans doute des aides de l'État en cas de dégâts exceptionnels.

Les recettes de fonctionnement sont en revanche marquées par des évolutions significatives et préoccupantes. Pour le passé, la diminution structurelle de la part du conseil général dans le financement de notre fonctionnement. Cette évolution est « masquée » en 2011 car nous avons reçu, exceptionnellement, deux années de dotation de taxe professionnelle. Quant à l'avenir, on est bien obligé de constater que nous n'avons aucune « visibilité financière » à moyen terme, tant en ce qui concerne les dotations d'état que celles du conseil général.

Saluons le départ de Raymonde CAMPLAN épouse SAGNES décédée le 4 février 2012 à l'aube de ses 93 ans, sincères condoléances à sa famille

Commentaires du maire sur la situation financière suite..



La crise et la situation de « désordre » général des finances publiques ne pourront pas, si elles perdurent, ne pas avoir une incidence négative sur nos équilibres financiers. Le pire n'est jamais sûr.... Pour l'instant tout va bien....espérons !!!!

INVESTISSEMENT :

Au niveau des dépenses, nous terminons cette année 2012, avec la bergerie, les investissements « lourds » que la commune devait réaliser. A l'avenir, nous n'aurons plus que des investissements de « renouvellement courants ». C'est heureux, car dans ce domaine aussi, les dotations de l'État, du conseil général et du conseil régional vont certainement continuer à évoluer à la baisse. Il est à noter que nous n'avons pas pris en compte l'éco hameau dans notre budget 2012, et ceci pour deux raisons. D'abord parce qu'aucune décision n'a encore été prise par le conseil, ensuite parce que cette opération doit être indolore, blanche financièrement, pour la commune. Ce contexte doit nous conduire à réfléchir au type d'action de développement que la commune doit promouvoir dans les années qui viennent. Elle ne devra pas tant faire que faire, faire et opérer comme un catalyseur sans lequel rien ne se passe... mais qui ne s'engage pas financièrement de façon significative dans les réalisations qu'elle rend possibles. Ce sera par exemple prochainement peut-être le cas pour l'éco hameau et à moyen terme sur la filière bois énergie.

En conclusion :

En dépit de la diminution structurelle des aides de nos partenaires institutionnels tant au niveau de l'investissement qu'à celui du fonctionnement, nous n'avons pu réaliser ces dernières années d'importants investissements et maintenir la situation financière fondamentalement saine.

Fin 2012, mi 2013, quand nous serons remboursés de la TVA liée aux lourds investissements (bergerie) de 2012, nous devrions disposer d'une trésorerie disponible supérieure à 100 000 €..., ce qui nous permettra Non pas de voir venir Mais de continuer à agir, à entreprendre.

Il convient enfin de rappeler que :

- Notre commune n'a aucun véritable endettement : le prêt de la Caisse des dépôts et consignations pour les logements sociaux est un prêt technique plus que garanti par les loyers (loyers annuels = 8500€, annuités de remboursement du prêt = 4500€).
- Une commune qu'elle soit petite ou grande, n'a pas vocation à se trouver de façon structurelle en excédent important de trésorerie (laquelle trésorerie est utilisée par le trésor public et ne peut donc pas être placée, donc ne rapporte rien). Toute trésorerie supérieure à un fonds de roulement raisonnable (pour nous : 30.000 à 50.000 €) doit être investie, d'une manière ou d'une autre, dans les équipements ou le développement local.
- La situation n'a toujours pas changé au regard de l'extension souhaitable et souhaitée de notre réseau de distribution d'eau publique. Le niveau des investissements concernés comme celui des subventions mobilisables rendant cette extension, pour le moment, absolument inenvisageable.

DIVERS :

- **Demande d'aide financière**

de l'école des arts vivants de St Hippolyte du Fort
Décision reportée pour renseignements sur le nombre d'enfants de St Roman fréquentant éventuellement cette structure.

- **Logement vacant de Bourras**

Une décision doit être prise rapidement afin de ne pas perdre trop de loyers.
Plusieurs demandes dont une nous semble convenir. Visite prévue.

- **Rambarde de Bourras**

Plus de travail que prévu. La rambarde ne peut pas être posée comme nous le pensions ; il faut la couper en hauteur pour qu'elle s'adapte au « fruit » du mur.
Nous cherchons donc un soudeur compétent.

- **Conseil municipal des jeunes**

Michel rappelle que c'était un projet de la campagne et que, vu le nombre d'adolescents aujourd'hui sur la commune, il serait peut-être judicieux d'intéresser ceux-ci à la vie municipale. **LANCER UN APPEL**

- **Fête champêtre**

Cela suit son cours mais il semble que tout le monde ne soit pas d'accord sur le type de spectacle. Peut-être faudrait-il faire une variation, pour le dimanche par exemple (le matériel étant sur place) pour satisfaire tous les publics ?

- **Le « trail »** va rentrer dans une nouvelle ère puisque le conseil général va le faire rentrer dans ses tablettes avec subvention à la clé et la propagande qui va avec.

- **Eco hameau**

Pré-partage des lots sur place le 21 avril, sur le terrain, avec les futurs participants, en compagnie du géomètre et de l'entrepreneur des travaux d'infrastructure.

- **Site internet « RAPPEL »**

www.saintromandecodieres.fr

Le site est maintenant opérationnel sauf qu'il n'est pas complet. Françoise notre secrétaire et Nathalie sont à l'ouvrage pour le finaliser. Vous pouvez dès à présent consulter les 10 derniers bulletins communaux.

TOUTE INFORMATION est à communiquer à « mairiestroman@orange.fr »



INFORMATION DIVERSES**Taxe de séjour due à la Communauté de Commune**

Le savez-vous ? Une taxe de séjour est demandée à toute personne qui passe une nuit payante sur notre territoire. Que ce soit dans un gîte rural ou dans toute autre maison meublée louée pendant des séjours de vacances, comme dans une chambre d'hôtes, on demande une somme modique (0,40 €) par adulte et par nuitée. Chaque propriétaire, qu'il habite ou non à Saint-Roman de Codières, retirer le formulaire de déclaration au siège de la Communauté de Communes, à Ganges (tel : 04 67 73 78 60) ou le demander par Internet. Cette taxe est une contribution importante aux actions de promotion menées par l'Office de Tourisme, dont les guides et les sentiers de randonnées de nos 13 communes. Elle n'est pas facultative !

Dernière séance au théâtre de l'Albarède

Cette année, le programme de l'Albarède se clôture avec un récital classique à deux pianos. Des œuvres de Chopin, Schubert et Liszt par les deux concertistes Jacqueline et Jean-Pierre Carrière dont il est dit que le brio, la maîtrise et la fraîcheur vous enchanteront. Ce sera Samedi 23 juin 2012 à 21h. Réservation et billetterie au guichet de la Communauté de Communes les mardis et vendredis matin, cour de la Médiathèque Lucie Aubrac, à Ganges, ou au Théâtre de l'Albarède au 04 67 73 15 62 Plein tarif 12€

Les travaux de la bergerie du Col

Victor et Jérémie, les architectes, ne manquent pas un rendez-vous de chantier et coordonnent efficacement les équipes qui se succèdent, permettant de contrôler chaque détail. Après le gros œuvre que chacun peut apercevoir en passant, par l'équipe d'Edouard Julien, la plomberie, l'électricité, et le faux-plafond de la partie cuisine sont en bonne voie sans retard ni dépassement de frais de travaux. Tout laisse penser que c'est dans la chaleur d'août que les clefs seront remises au maire. Ceux qui dénichent dans leurs très anciennes photos, des vues de paysage de Saint-Roman au temps jadis peuvent encore les confier à Jean du Boisberranger pour illustrer le village lors de l'inauguration à l'automne

Communauté de Communes

La Communauté de Communes a pris récemment la compétence jeunesse. La première commission consacrée exclusivement à la jeunesse a eu lieu en mairie de Cazilhac le 4 mai, présidée par M. G Fabrier et M. W Toulouse. Il s'agit d'aborder toutes les conventions de mise à disposition des locaux, minibus, de l'accueil et l'intégration des animateurs qui existent actuellement dans 3 communes : Brissac, Ganges et Saint-Bauzille-de-Putois. Il y a une mise en place ambitieuse de politique jeunesse pour l'équité sur l'ensemble du territoire, avec harmonisation des tarifs -avec le concours substantiel de la CAF-, développement des animations périscolaires, coordination avec les associations sportives et culturelles. La commission s'appuie déjà sur ce qui existe et étudie les propositions élaborées par les nouveaux coordonnateurs. Ce sont M. Jean-Louis Sabatier et M. Eric Gillot. Il s'agit d'un vaste projet éducatif intercommunal où toutes les communes sont incitées à s'investir. La dernière action spectaculaire menée en avril dans 4 communes : Hip/hop, journée de danse « battle », qui a séduit les collégiens, lycéens...et spectateurs. Nous recevons les Coordonnateurs jeunesse, en mairie de St Roman, vendredi 25 mai à 14h.

Association des chasseurs

La chasse au sanglier est terminée. Nous avons fait une bonne saison de chasse cette année et avons tué 94 sangliers.

Le sanglier se porte bien, il faut savoir qu'une femelle porte comme le cochon, trois mois, trois semaines et trois jours.

Le sanglier dans l'histoire :

Les premières images que nous avons des sangliers sont représentées par des peintures préhistoriques. Le sanglier représente la bravoure, la force, la robustesse, la solidité. Tuer un sanglier est considéré comme un acte de courage qui fait quasiment changer un humain de statut.

Les Romains, les Gaulois le chassait à la lance. Plus tard François Ier, Charles IV le chassait à l'épieu, à la dague avec des meutes de chiens qui courent. Le sanglier seul est capable de s'opposer à l'homme, par sa ruse, sa force. Il supporte la réputation de bête nuisible.

Actuellement le sanglier n'a pas été détruit, les chasseurs ne l'ont pas voulu, l'indemnisation des dégâts aux cultures a permis le maintien et une propagation rapide du sanglier ces dernières années on le poursuit, on le traque, il se défend !

Malgré le courage de nos chiens le vétérinaire a souvent du travail pour réparer toutes les blessures et parfois malheureusement le chien y laisse sa vie comme un héros sur un champ de bataille. Nous Chasseurs, devons les remercier et leur rendre hommage car les résultats de chasse dépendent de nos chiens.

Le sanglier c'est l'animal parfait pour les chasseurs, pour le trophée, pour la venaison, pour la ruse qu'il faut posséder pour le lever, le traquer, le tuer. De plus la chasse au sanglier à l'avantage de rassembler des équipes mélangeant ruraux, citadins de toutes professions pour réaliser une même passion la chasse au sanglier !

Francis Sauzet

Parc National des Cévennes

Balade d'herboriste sur la Fage du 8 mai

En même temps que l'élaboration de la nouvelle Charte du Parc National des Cévennes, les initiatives de terrain se multiplient pour sensibiliser la population aux buts du PNC. C'est dans ce cadre que Corine de Royer, qui anime l'Atelier de Plantes à St Hippolyte, avec la collaboration de Sylvie Fenétrier, ont organisé une matinée de botanique. Sur moins de deux hectares, au pied de la montagne de la Fage en partant de l'église de Saint-Roman-de-Codières, elles nous ont donné à découvrir une vingtaine de plantes comestibles, en y ajoutant leurs vertus médicinales et parfois même des recettes ou mode d'emploi. On n'imagine pas souvent la quantité de végétaux délicieux sur lesquels on marche tous les jours ! Les participants ont ensuite pris l'apéritif à la Mairie. Le succès de cette balade d'herboriste donne l'élan pour refaire une sortie dans un autre milieu : Rendez-vous à Pierre Plantée **dimanche 3 juin 2012**, le départ est fixé à 10h. en direction de Peyridier, pour une sortie Salades. La matinée sera clôturée pour ceux qui le souhaitent par une « assiette de pays » au Café la Tour de St Roman. Inscription SVP au 06 16 53 49 73 auprès de Corine de Royer, ou par Sylvie Fenétrier 04 67 81 32 15.